

Depuis le terrain d'Usporw jusqu'au pied de Ulaico sur environ cent brasses. Iamw-a-Paumotw est le propriétaire de ce terrain.
Signé: Iamw-a-Paumotw.

158. Ahektw, s'étend depuis le terrain de Lemina jusqu'au sommet de la montagne sur environ cent cinquante brasses. Il s'étend aussi depuis le terrain de Parua jusqu'à celle de Paatw sur environ quatre vingt dix brasses. Upiuw-a-Eualw est le propriétaire de ce terrain.
Signé: Upiuw-a-Eualw.

159. Uspaspuw, s'étend depuis le terrain de Ulaico jusqu'à celle de Lemina sur environ quatre vingt dix brasses. Il s'étend aussi depuis la rivière jusqu'à le terrain de Poptw au sommet de la montagne sur environ cent cinquante brasses. Upiuw-a-Eualw est le propriétaire de ce terrain.
Signé: Upiuw-a-Eualw.

160. Hahw, s'étend depuis le terrain de Piu jusqu'à le terrain de Hahw sur environ cent cinquante brasses. Il s'étend aussi depuis le terrain d'Hahw jusqu'à celle de Matuwatw sur environ cent brasses. Upiuw-a-Eualw est le propriétaire de ce terrain.
Signé: Upiuw-a-Eualw.

161. Uawwira, s'étend depuis le terrain de Ginomw Pw jusqu'à le terrain d'Usporw sur environ dix brasses. Il s'étend aussi depuis le terrain de Eualw jusqu'au sommet de la montagne au Ulaico sur environ deux cent brasses. Awaw-Ulahw-a-Ospaww est le propriétaire de ce terrain.
Signé: Awaw-Ulahw-a-Ospaww.

162. Puwlamaww, s'étend depuis le terrain d'Usporw jusqu'à celle de Pwawtaw sur environ quarante brasses. Il s'étend aussi depuis le terrain d'Usporw jusqu'au pied de Ulaico sur environ deux cent brasses. Awaw-Ulahw-a-Ospaww est le propriétaire de ce terrain.
Signé: Awaw-Ulahw-a-Ospaww.